

**DEMANDE DE CONTROLE PREALABLE DE
CONCEPTION D'UN DISPOSITIF
D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF -
FORMULAIRE 2026**

La demande est à déposer en **1 exemplaire** à de l'Oust à Brocéliande Communauté aux coordonnées indiquées ci-dessus. **Le délai d'instruction est de 1 mois suite au dépôt du dossier complet**, sans accord tacite à l'issue du délai. Ce formulaire est à **compléter uniquement par le maître d'ouvrage**.

INFORMATIONS GENERALES

➤ **Propriétaire 1 / demandeur (destinataire des redevances de contrôles) :**

Qualité : ☐ propriétaire du bâtiment ☐ autres (à préciser) :
Civilité : ☐ Monsieur ☐ Madame
Nom et prénom (**obligatoires**) :
Adresse (**obligatoire**) :
Code postal et commune (**obligatoire**) :
Date de naissance (**obligatoire**) : / / ; Lieu de naissance (**obligatoire**) :
SIRET (**obligatoire hors particulier**) :
Téléphone (**obligatoire**) :
Courriel (fortement conseillé) :

➤ **Propriétaire 2:**

Civilité : ☐ Monsieur ☐ Madame
Nom et prénom (**obligatoires**) :
Adresse (**obligatoire**) :
Code postal et commune (**obligatoire**) :
Date de naissance (**obligatoire**) : / / ; Lieu de naissance (**obligatoire**) :
SIRET (**obligatoire hors particulier**) :
Téléphone (**obligatoire**) :
Courriel (fortement conseillé) :

➤ **Adresse du projet :**

Adresse (n° voie, lieu-dit...) :
Code postal / commune) :
Références cadastrales du terrain (**sections et n° de parcelles**) :
Situé en périmètre de protection de risque d'inondation / terrain inondable : ☐ Oui ☐ Non
Situé en périmètre de protection de captage d'eau potable : ☐ Oui ☐ Non

➤ **Nature de la demande :**

Le projet d'installation du dispositif d'assainissement non collectif est prévu dans le cadre d'une :
☐ demande de Permis de Construire
Numéro de la demande de permis de construire si déposé en mairie :
☐ réhabilitation totale ou de la création d'un dispositif d'assainissement non collectif (sans Permis de Construire)
☐ modification d'un dispositif d'assainissement existant
☐ modificatif d'un projet ayant préalablement reçu un avis préalable de conception conforme

➤ **Concepteur du projet d'assainissement (bureau d'étude) :**

Nom :
Adresse :
☎ :

➤ **Installateur du dispositif d'assainissement (s'il est connu) :**

Nom :
Adresse :
☎ :

LOCAUX DESSERVIS

➤ Type de bâtiment desservi par le dispositif d'assainissement :

☐ Résidence principale ☐ Résidence secondaire ☐ Location annuelle ☐ Autre (préciser) :

Nombre de niveau du bâtiment :

Nombre d'habitants :

Nombre de pièces principales : Séjour

Chambre

Bureau

Autre (à préciser)

Total

➤ Locaux autres que ceux d'habitation (Locaux commerciaux, hôtels, ensembles immobiliers regroupés, sanitaires isolés, etc.):

Préciser l'activité :

Présence d'eaux usées autres qu'assimilées à des eaux domestiques ☐ Oui ☐ Non

Quel est le nombre Equivalent Habitant retenu ?EH

➤ Alimentation en eau potable :

☐ Adduction publique ☐ Alimentation privée

Si alimentation privée, merci de préciser :

- la nature (puits, forage etc...) :

- s'agit-il d'un forage déclaré (déclaration en mairie au titre de la loi sur l'eau 2006) ? ☐ Oui ☐ Non

- la distance minimale avec le système d'assainissement (prendre en compte de la sortie des eaux usées du bâtiment jusqu'au rejet final) :m

➤ Présence d'un puits / forage non destiné à l'alimentation en eau potable : ☐ Oui ☐ Non

➤ Collecte des eaux pluviales :

Est-elle séparée du système d'assainissement non collectif projeté ? ☐ Oui ☐ Non

Emplacement du rejet des eaux pluviales :

➤ Existe-t-il déjà un dispositif d'assainissement sur la parcelle ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, sera-t-il en partie conservé ? ☐ Oui ☐ Non

Ouvrages conservés :

➤ Contraintes particulières pouvant influencer la conception ou l'implantation du dispositif d'assainissement :

.....
.....

DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT

1 – PRETRAITEMENTS :

- Ouvrage principal : ☐ Fosse toutes eaux deLitres

☐ Fosse d'accumulation de Litres

- Equipements annexes : ☐ Bac dégraisseur de Litres

☐ Préfiltre séparé de Litres

2 – TRAITEMENTS CLASSIQUES :

☐ Tranchées d'épandage : Nombre de tranchées : - Longueur :m - Total = ...

☐ Lit d'épandage : Largeur :m - Longueur :m - Surface :m²

☐ Filtre à sable vertical drainé : Largeur : m - Longueur :m - Surface :m²

Imperméabilisé : ☐ Oui ☐ Non, si oui type de bâche :

☐ Filtre à sable vertical non drainé : Largeur : m - Longueur : m - Surface :m²

☐ Tertre d'infiltration : Largeur :m - Longueur :m - Surface :m²

3 – SYSTEMES DE TRAITEMENTS AGREES :

- Dénomination commerciale / modèle :

- Numéro d'agrément :

- Dimensionnement :Equivalents Habitants

4 – TOILETTES SECHES :

- Surface de l'aire de compostage :

- Nombre de compartiment :

DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT

5 – DISPOSITIFS ANNEXES :

- ☐ Auget
☐ Poste de relèvement
☐ Piézomètre
☐ Ventilation secondaire :
Si oui, positionnée :
☐ Sur le bâtiment, 40 cm au-dessus du faîtage
☐ Autre (à justifier par une impossibilité technique dans le cadre de l'étude de conception) :
- Volume : m3
☐ Eaux chargées ☐ Eaux claires
☐ Puits de décompression
☐ Oui ☐ Non

6 – EVACUATION DES EAUX TRAITEES :

➤ Infiltration sur parcelle (obligatoire dès que $K > 10$ mm/h) :

- ☐ Tranchées d'infiltration : Nombre de tranchées : - Longueur :m - Total = m
☐ Tranchées d'irrigation : Nombre de tranchées : - Longueur :m - Total = m
☐ Autres (à préciser) :

➤ Rejet au milieu superficiel (uniquement possible si l'étude démontre qu'aucune autre solution n'est envisageable) :

- ☐ Cours d'eau (nom à préciser) :
☐ Puits d'infiltration (soumis à étude hydrogéologique complémentaire à l'étude de conception de l'ouvrage, à joindre lors du dépôt du dossier)
☐ Fossé : ☐ communal (à demander auprès de la commune concernée)
☐ départemental sur route n°....., demande à effectuer auprès de:
- Agence Technique Départementale Nord-Est - 1 rue Théodore Botrel - BP 29 - 56120 JOSSELINE pour les communes de Augan, Caro, St Abraham, Missiriac, Malestroit, St Marcel, Bohal, St Guyomard, Sérent, Lizio
- Agence Technique Départementale Sud-Est - 45 Boulevard Pasteur - BP50015 - 56230 Questembert pour les communes de Pleucadeuc, St Congard, St Laurent/Oust, St Martin/Oust, Cournon, La Gacilly, Carentoir, St Nicolas du Tertre, Ruffiac, Tréal, Réminioc, Monteneuf, Guer, Porcaro, Beigon, St Malo de Beignon
☐ autre (dont domaine privé).....

7 – CONDITIONS DE POSE DES OUVRAGES :

- Circulation/stationnement de véhicule (même occasionnel) à moins de 3 m des ouvrages : ☐ Oui ☐ Non
Si oui : ☐ véhicule léger ☐ poids lourd
Ouvrage de protection : ☐ dalle de reprise de charge ☐ autre :
- Ouvrage installé à moins de 5 m d'un bâtiment : ☐ Oui ☐ Non
Si oui, ouvrage de protection à détailler si préconisé :
- Type de pose préconisée vis-à-vis du guide du fabricant et du contexte (sol sec, présence de nappe etc...) :

8 – INFORMATIONS GENERALES :

➤ Choix de la filière d'assainissement :

- avez-vous validé le choix de l'ouvrage auprès de votre bureau d'étude après présentation des différents choix adaptés au contexte parcellaire : ☐ Oui ☐ Non
- le guide du fabricant vous a-t-il été fourni : ☐ Oui ☐ Non
- avez-vous pris connaissance des opérations d'entretien et de leurs fréquences : ☐ Oui ☐ Non
- avez-vous pris connaissance des coûts de maintenance et d'entretien : ☐ Oui ☐ Non

➤ Réalisation de vos devis :

- le devis doit être réalisé sur la base des préconisations de l'étude de conception
- le choix de l'ouvrage ne peut être modifié sans validation préalable de votre part, un échange avec votre bureau d'étude concernant les caractéristiques du dispositif, une modification de l'étude de conception et l'obtention d'un nouvel avis préalable de conception conforme du SPANC avant de débiter les travaux
- les installateurs doivent obligatoirement fournir une attestation de garantie décennale en cours de validité avec les devis
- les attestations de garanties décennales doivent nommer précisément le dispositif retenu dans le cas de ceux hors techniques courantes. **Cette information est à obtenir auprès de votre bureau d'étude.**

➤ Financement :

Les propriétaires peuvent bénéficier d'un éco-prêt à taux zéro dans le cadre des réhabilitations de dispositifs d'assainissement existants. Les conditions d'éligibilités et le formulaire sont à solliciter auprès de votre banque. Le formulaire devra être intégralement complété par le demandeur, l'installateur, et accompagné du devis correspondant lors de son dépôt au SPANC. Il sera retourné au demandeur après signature du Vice-Président délégué à l'Eau et l'Assainissement de l'OBC.

➤ Entretien :

L'entretien des dispositifs est à la charge de l'occupant ou du propriétaire. Les opérations de vidange doivent être réalisées par un vidangeur agréé par la Préfecture du Morbihan, sans aucune exception possible. Les justificatifs doivent être transmis au SPANC. Il est possible de souscrire à un contrat d'entretien, à solliciter auprès du fabricant du dispositif d'assainissement.

PIECES OBLIGATOIRES A FOURNIR

Dans tous les cas :

- ☐ Les plans (ou croquis) intérieurs du ou des bâtiments desservis
- ☐ L'étude de conception de filière d'assainissement en 1 exemplaire original papier, répondant au cahier des charges pour la réalisation des études sur le territoire de OBC (disponible au SPANC et sur site Internet de l'OBC)
- ☐ L'autorisation de rejet des eaux traitées par le gestionnaire du point de rejet (en cas de rejet uniquement)
- ☐ Autorisation de traversée de parcelle et/ou servitude de tréfonds, si travaux sur parcelles n'appartenant pas au propriétaire de l'installation d'assainissement à demander auprès du propriétaire des parcelles concernées.

Pour une demande liée à un Permis de Construire : l'ensemble des plans et vues constituant la future demande de Permis de Construire si elle n'a pas été déposée en Mairie préalablement

L'ensemble de ces éléments peuvent être transmis par mail à l'adresse suivante : spanc@oust-broceliande.bzh (au format pdf uniquement). L'étude de conception de l'assainissement devra être déposée au SPANC en format papier obligatoirement (version originale, couleur et sans réduction d'échelle).

En cas d'absence d'une ou de plusieurs pièces, le demandeur fera l'objet d'une demande de pièce complémentaire. L'instruction du dossier sera suspendue jusqu'au dépôt. Au-delà de 1 mois, le dossier sera déclaré sans suite à donner par le SPANC. Les documents déposés ne seront pas restitués.

REDEVANCES DES CONTROLES DE CONCEPTION ET D'EXECUTION

- Le contrôle préalable de conception est soumis à une redevance de 124 € TTC et le contrôle d'exécution des travaux à une redevance de 134 € TTC fixées par la délibération du Conseil Communautaire de l'Oust à Brocéliande Communauté du 18 décembre 2025. Ces redevances sont doublées dans le cas des dispositifs supérieurs à 20 EH.
- Redevance de contrôle préalable de conception modificatif = 62 € TTC
- Redevance de contre visite suite à un contrôle d'exécution des travaux = 78 € TTC
- Les titres de paiement des redevances seront envoyés après réalisation des contrôles. Le règlement se fera auprès du Trésor Public aux coordonnées indiquées sur le titre. **Merçi de ne pas réaliser de paiement directement auprès du SPANC.**

ENGAGEMENTS DU PETITIONNAIRE

- Ne réaliser les travaux qu'après avoir reçu l'avis conforme du contrôle préalable de conception
- Informer le SPANC de toute modification du projet et le faire valider avant réalisation des travaux
- Informer le SPANC de la réalisation des travaux au moins 48h avant le départ de ceux-ci
- Respecter les règles techniques de pose du système projeté (DTU 64-1, guide du fabricant etc...)
- Ne pas remblayer l'installation avant le contrôle du SPANC sur site
- À assurer le bon entretien de son installation
- À autoriser les agents du SPANC de l'OBC à pénétrer sur la propriété

Fait àle

Tous les renseignements sont certifiés exacts

SIGNATURE

Références :

- Arrêté interministériel du 27 avril 2012 relatif aux modalités d'exécution de la mission de contrôle des assainissements non collectif
- Arrêté interministériel du 7 septembre 2009 fixant les prescriptions techniques applicables pour les ANC de moins de 1.2kg/j de DBO5
- Arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5
- DTU 64.1 (XP-P 16-603) « Mise en œuvre des dispositifs d'assainissement autonome » AFNOR

En vertu du Règlement Général sur la Protection des Données applicable au 25/05/2018, les personnes concernées par la collecte des données à caractère personnel doivent faire l'objet d'informations relatives au traitement de ces données (article 13 du RGPD). De l'Oust à Brocéliande Communauté en sa qualité de responsable de traitement collecte vos données à caractère personnel dans le cadre de l'exécution des contrôles réglementaires. Vos données sont conservées indéfiniment afin d'assurer les contrôles périodiques réglementaires. Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification de vos données.